

**ANNEXE : information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA<sup>1</sup>**

Organisme de formation agréé	Abilways Belgium	
Sujet/titre de la formation	<u><a href="#">Gouvernance de l'intelligence artificielle</a></u>	
Groupe cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CEO, Administrateurs, présidents, directeurs généraux et dirigeants</li> <li>• Chief Compliance Officer (CCO), Head of compliance, Compliance managers, compliance, Compliance Officers</li> <li>• Head of Strategy &amp; Innovation, Data analyst , CRO et département risks</li> <li>• Personnel juridique</li> <li>• Audit et contrôle interne</li> <li>• Avocats</li> <li>• Toute personne participant à la transformation digitale dans son organisation et concernée par les contraintes de conformité</li> <li>• Délégué à la protection des données (DPO)</li> <li>•</li> </ul>	
Planning :	Date(s)	5 juin 2025
	Heure(s) de début et de fin	05/06/2025 09:00 05/06/2025 17:30
	Durée	7h00
	Lieu(x)	Bruxelles et à Distance
Nombre d'heures de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	7h00	
La formation est-elle ouverte au public ? (oui/non)	Oui.	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développez vos stratégies en fonction des tendances observables en ce qui concerne l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle</li> <li>• Adaptez la gouvernance de votre organisation en prenant en compte les enjeux éthiques que génère le recours à l'intelligence artificielle</li> </ul>	

<sup>1</sup> Sauf s'il est répondu « non » à la question « La formation est-elle ouverte au public ? » : dans ce cas, cette formation apparaîtra parmi les formations disponibles sur le site internet de la FSMA, mais ce programme de formation ne sera pas mis en ligne.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faites le point sur les limites légales de l'appropriation des contenus</li> <li>Evaluez les risques éthiques générés par l'IA ainsi que les risques liés aux biais au sein des algorithmes</li> <li>Examinez comment mettre en oeuvre vos nouvelles obligations en matière de protection des données</li> <li>Conformez votre organisation aux obligations de l'AI Act et des autres réglementations pertinentes</li> <li>Bénéficiez de conseils pratiques à propos de l'utilisation et du développement d'outils d'IA</li> </ul>
Résumé du contenu	<p>Dans un contexte de révolution numérique, l'intelligence artificielle (IA) va <b>transformer les organisations</b> de plus en plus en profondeur, qu'elles soient publiques ou privées. Les avancées technologiques, couplées à une réglementation européenne de plus en plus stricte, placent les dirigeants, les DPO (Délégués à la Protection des Données), les DRH et les juristes devant un véritable défi : savoir <b>comment intégrer, réguler et gérer l'IA</b> dans un cadre législatif de plus en plus complexe.</p> <p>Les répercussions économiques, éthiques et juridiques des systèmes d'IA sont considérables et exigent des compétences spécifiques pour garantir leur mise en œuvre conforme. Les dirigeants doivent non seulement assurer la compétitivité de leur organisation, mais aussi anticiper les <b>risques</b> et comprendre les <b>obligations</b> en matière de <b>protection des données</b>, de <b>responsabilité</b>, de droits d'auteur, de droits fondamentaux et de souveraineté numérique. La conférence Gouvernance de l'IA propose une plongée dans les enjeux actuels de l'IA à travers une série d'interventions alliant avancées théoriques et pratiques, permettant d'appréhender les défis techniques, éthiques et juridiques auxquels les organisations sont confrontées que ce soit lors de <b>l'usage de solutions d'IA</b> ou du <b>développement d'outils recourant à des algorithmes</b>.</p>
Forme	<input checked="" type="checkbox"/> De type classique (avec présence physique) <input type="checkbox"/> Enseignement à distance
Matériel de cours	<input type="checkbox"/> Syllabus <input checked="" type="checkbox"/> Slides <input type="checkbox"/> Livres <input type="checkbox"/> Documents <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :
Contenu de la formation	A6
<i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du</i>	A14

<p><b>8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (seront) abordé(s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</b></p> <p><b>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</b></p>	<p>A15</p> <p>A18</p> <p>B3</p> <p>B10</p> <p>B12</p> <p>B14</p> <p>C</p>
<p><b>Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession</b></p>	<p>Sophie Stalla-Bourdillon Co-Director, Brussels Privacy Hub Visiting Law Professor, University of Southampton</p> <p>Philippe Dambly Maître de conférences, Université de Liège Directeur, CFDP Assurances Belgium</p> <p>Anne-Gabrielle Haie AI, Data &amp; Digital Partner, Steptoe</p> <p>Alain Strowel Senior Partner Pierstone Professeur Université catholique de Louvain (UCL) Invited professor, Munich Intellectual Property Law Center</p> <p>Elisabeth Dehareng Partner, Baker &amp; McKenzie IT, data protection/privacy and IP disputes</p> <p>Alexandre Cruquenaire Avocat associé, Lexing Professeur, Université de Namur Chercheur au Centre de Recherche Informatique, Droit et Société (CRIDS)</p> <p>APD (to be confirmed)</p>